

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20101104

Dossier : A-102-10

Référence : 2010 CAF 296

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

MAXIMIN SEGASAYO

appellant

et

**LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'IMMIGRATION**

intimé

Audience tenue à Montréal (Québec), le 4 novembre 2010.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 4 novembre 2010.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NOËL

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20101104

Dossier : A-102-10

Référence : 2010 CAF 296

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

MAXIMIN SEGASAYO

appellant

et

**LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'IMMIGRATION**

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 4 novembre 2010)

LE JUGE NOËL

[1] Le juge de la Cour fédérale, selon son propre raisonnement, n'avait pas à répondre à la question qu'il a certifiée pour disposer de la demande de contrôle judiciaire du demandeur, ce qui explique pourquoi il n'y a pas répondu. Il s'ensuit que cette question ne donne pas ouverture à un droit d'appel (voir *Varela c. Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration)*, [2009] A.C.F. n° 549).

[2] L'appel sera par conséquent rejeté.

« Marc Noël »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-102-10

**(APPEL D'UNE DÉCISION DE LA COUR FÉDÉRALE, RENDUE LE 18 FÉVRIER 2010,
DANS LE DOSSIER IMM-3367-09)**

INTITULÉ : MAXIMIN SEGASAYO c.
M.C.I.

LIEU DE L'AUDIENCE : Montréal (Québec)

DATE DE L'AUDIENCE : le 4 novembre 2010

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE NOEL
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE MAINVILLE

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : le 4 novembre 2010

COMPARUTIONS :

Jacques Beauchemin POUR L'APPELANT

Michel Pépin POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Jacques Beauchemin POUR L'APPELANT

Myles J. Kirvan POUR L'INTIMÉ
Sous-procureur général du Canada